



Newsletter n°64

Le 27 juillet 2019

Bonjour

Notre assemblée générale s'est tenue le **samedi 13 juillet** à Sousceyrac dans la salle municipale " La Grange " lire le [compte-rendu](#) mis sur le [site internet](#)

La réunion publique qui a suivi a réuni une [cinquantaine de personnes](#) et des responsables d'associations du Cantal ([Vents d'Amarugue](#) et [Stop Éole Parlan](#)). Vous pouvez télécharger le PowerPoint [mis sur le site en 3 parties](#)

Le combat contre le projet éolien de Comiac continue et nous comptons sur vous pour nous aider dans cette lutte.

- ✓ que ce soit financièrement dans le cadre [des procès](#) que nous gagnerons
- ✓ que ce soit en recherchant de [nouveaux adhérents](#) ou en faisant [signer notre pétition](#)

Lors de la réunion publique, nous avons appris de nouvelles raisons d'être contre le projet de Comiac, en voici 3

1. Les chiroptères de la Luzette sont en danger

Dans le [rapport communiqué par la DREAL du Cantal](#) sur le suivi de la mortalité de l'avifaune pendant la première année d'exploitation du parc (2017), on peut lire :

- a. Page 13 : *On peut sans doute conclure que cette année de démarrage du parc, les éoliennes en contexte ouvert ont toutes été meurtrières, et celles en contexte forestier l'ont été dans leur grande majorité (4/5).*
- b. Page 15, une des hypothèses: *Les éoliennes ont-elles purgé le site de chauves-souris qui l'exploitaient du fait d'un haut niveau de mortalité au printemps ?*



PARC ÉOLIEN DE LA LUZETTE
(SAINT-SAURY -15- & SOUCEYRAC-EN-QUERCY -46)

LA NATURE EST NOTRE DOUBLE



SUIVI DE LA MORTALITÉ : ANNÉE 1

2. Les éoliennes peuvent prendre feu comme à Ambon le 25 juin 2019 (voir le reportage [de France3 Bretagne](#))

- a. Le 25 octobre 2018 nous avons alerté madame la Sous-Préfète du Lot lors de [notre réunion à Figeac](#) ; elle nous avait répondu que les pompiers connaissent leur travail .
- b. Un pompier nous a dit : «*pas de mesure spécifique ; il faut éviter que le feu se propage à la forêt* »
- c. Au Canada le 13 mars 2019 *une éolienne de 90 m a pris feu et les pompiers ont été incapables de s'approcher pour éteindre le feu ; ils sont restés à quelques centaines de mètres et ont contenu les curieux ; lire le [texte complet](#)*
- d. Aux USA 21 juillet 2019 : le Feu de forêt dans le sud de Washington causé par une [éolienne qui a pris feu](#)



3. Des riverains de parcs éoliens se plaignent du syndrome éolien et que des animaux meurent

- a. **Syndrome éolien d'après l'Académie de Médecine de France** : différents troubles différenciés en généraux (troubles du sommeil, fatigue, nausées, etc.) ; neurologiques (céphalées, acouphènes, troubles de l'équilibre, vertiges, etc.) ; psychologiques (stress, dépression, irritabilité, anxiété, difficultés de concentration,

troubles de la mémoire, etc.) ; endocriniens (perturbation de la sécrétion d'hormones stéroïdes, etc.) ; cardio-vasculaires (hypertension artérielle, maladies cardiaques ischémiques, tachycardie, etc.) ; socio-comportementaux (perte d'intérêt pour autrui, agressivité, baisse des performances professionnelles, accidents et arrêts de travail, déménagement, dépréciation immobilière, etc.). Télécharger le [rapport du 22 mai 2017](#)

b. Les vaches malades de Nozay :

- i. La préfecture de Loire-Atlantique a mandaté de nouveau des experts qui ont conclu : à une "concomitance de l'installation et de la mise en service des éoliennes avec l'altération des performances et les troubles du comportement des animaux". Mais aucune anomalie électrique ni aucun courant parasite n'avaient été détectés. Lire le texte dans le [reportage de France3](#)
- ii. Ce qui est curieux, c'est qu'il semble que l'innocuité du parc éolien ait été décidé, sans que la préfecture n'arrête les éoliennes (cela aurait, peut-être coûter trop cher !) [lire dans Le Point](#)
- iii. Lors de l'audition de Didier Potiron le 23 juillet 2019 à la commission de l'Assemblée Nationale, il y avait aussi des représentants de l'ANSES. En réponses aux questions de Julien Aubert, on apprend que l'ANSES n'a étudié **que 3 parcs pour expliquer que les infrasons n'étaient pas dangereux mais qu'il fallait réaliser une étude épidémiologique pour en être certain**. Depuis 2012, l'ANSES n'a jamais été saisie du dossier de Nozay. Comme les experts de la préfecture n'ont rien trouvé, le ministère a donc saisi récemment l'Anses du dossier de Nozay. Voir et écouter [la vidéo de l'Assemblée Nationale](#)
- iv. Vous pourrez découvrir d'autres cas dans le PowerPoint mis sur le site ([partie 2](#))



[JO Sénat du 11/07/2019](#) - page 3675 ! M. Jean-Paul Prince rappelle à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire les termes de sa question [n°09817 posée le 04/04/2019](#) sous le titre : " **Nuisances causées par les infrasons produits par les éoliennes** ", qui n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Que répondra la nouvelle ministre ?

[JO de l'Assemblée Nationale du 16/07/2019](#) page : 6626 Question N° 21451 de Mme Barbara Bessot Ballot (La République en Marche - Haute-Saône) elle interroge le ministre sur les mesures prévues par le Gouvernement en matière d'évolution des règles de distance actuellement en vigueur, dans un objectif d'adaptation aux progrès technologiques et de respect de la santé et de la sécurité des populations et de l'environnement.

Espagne : Le vice-président d'En Marea, Antón Sánchez a dit : « Ce type de projet ne fait que favoriser le secteur privé de l'électricité et un modèle de développement sans respect pour les personnes, pour le patrimoine et pour le paysage » de plus « Les dernières études scientifiques sur les effets des parcs éoliens sur la population ont montré que certaines personnes vivant à proximité d'éoliennes subissaient une série d'impacts tels que le scintillement des ombres, les sons audibles et les niveaux de pression sub-acoustiques audible, cela aggrave leur qualité de vie » lire le [texte entier en espagnol](#)

Loire : La justice balaie le projet d'implantation de neuf éoliennes à Cherier et la Tuilière Le tribunal administratif de Lyon a rejeté le recours de la société Monts de la Madeleine énergie au motif qu'elle avait **mal évalué l'impact du projet sur les populations de chauve-souris**.

Aisne : Montcornet : le maire lance un cri d'alarme. Témoignages recueillis par Sioux Berger. Un grand merci à V. Bernardeau et aux habitants sur le terrain qui l'ont aidée à réunir l'ensemble de ces éléments.

Le problème de la fin de vie des éoliennes et du démantèlement :

La Fédération Environnement Durable (FED), association d'Intérêt général, et la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF * Sites & Monuments) agréée au plan national pour la protection de l'environnement, attaquent l'Etat devant le Tribunal Administratif de Paris en raison de la pollution croissante du territoire générée par les éoliennes industrielles. [Lire le communiqué](#)

Association SOS danger éolien

Si vous êtes victimes de migraines (effet d'étau), acouphènes, troubles de l'oreille interne, nausées, vertiges, tachycardie, problèmes artériels, grande fatigue, problèmes de sommeil, etc. ou encore des enfants nés avec des malformations, cela peut être dû aux ondes électromagnétiques.

Si vous connaissez des élevages : vaches, moutons, poules, lapins etc. qui ont des problèmes de santé depuis le montage d'éoliennes : des animaux ne donnant plus de lait, perdant leur poil, attrapant de gros jarrets, ne voulant plus boire, ne voulant plus manger, ou si des personnes ont constaté d'importantes mortalités dans leurs élevages

Contactez l'Association SOS danger éolien par mail avec vos attestations : valerie.bernardeau@yahoo.fr

Nous faisons une enquête, et répertorions les animaux et gens malades

Contactez votre médecin ou le vétérinaire pour qu'ils fassent des déclarations

Télécharger la procédure : [Trouble Anormal de Voisinage](#)



Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#) et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- [maître IZEMBARD](#) au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!



Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez signer des pétitions, par exemple

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de

la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)